

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2016 A 18H30

**PRESENTS :** MM. HARDEL Ernest - RODON Daniel - POSÉ Éric - DESTIGNY Jocelyne - LEPRINCE Hubert - LASNE Nicole - OUDART Michel - DALYS Mary-José - DUCHATELLIER Jacqueline - THORAVAL Thierry - DELVAL Gilles - MARTIN Laurence - LARCHER Sylvie

**EXCUSES :** MM. AUBERT Catherine - BEAUGAS Michel - URVOY Éric - GUIHENEUF Christine

**ABSENTE :** Madame AUBERT Nadège

**PRESIDENT DE SEANCE :** Monsieur HARDEL Ernest

**EST ELU SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur POSÉ Éric

POUVOIR DE MADAME AUBERT CATHERINE	A	MADAME DALYS MARY-JOSE
POUVOIR DE MONSIEUR BEAUGAS MICHEL	A	MONSIEUR POSE ERIC
POUVOIR DE MONSIEUR URVOY ERIC	A	MONSIEUR DELVAL GILLES
POUVOIR DE MADAME GUIHENEUF CHRISTINE	A	MONSIEUR HARDEL ERNEST

DATE DE CONVOCATION : 04 AVRIL 2016  
DATES D’AFFICHAGE DES DELIBERATIONS : 25 ET 26 AVRIL 2016

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à formuler ses observations sur le compte rendu de la séance du 29 mars 2016. Le Conseil Municipal ne formule aucune observation.

### **01 - EFFACEMENT DES RESEAUX "RUE DES CARRIERES – RUE DE LA GROSSE TOUR"**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d’Énergies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l’effacement des réseaux de distribution d’électricité, d’éclairage et de télécommunication, citée en objet.

Le coût total de cette opération est estimé à 180 738.48 € TTC.

Le taux d’aide sur le réseau de distribution électrique est de 55 %, sur le réseau d’éclairage de 55 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 40 % sur le réseau de télécommunication.

La participation communale s’élève donc à 77 363.25 € selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- Confirme que le projet est conforme à l’objet de sa demande,
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- S’engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- Décide du paiement de sa participation en une seule fois à la section de fonctionnement, à la réception des travaux,
- S’engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- Prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- S’engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l’établissement du projet définitif en cas de non-engagement de la commune dans l’année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 4 518.46 €,
- Autorise son Maire, ou son représentant, à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

### **02 - COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION COMMUNALE "TRAVAUX DE VOIRIE, ESPACES VERTS, CIMETIERES, ENVIRONNEMENT ET PLAN LOCAL D’URBANISME" DU 23 MARS 2016 PORTANT SUR L’AVANT-PROJET DES TRAVAUX D’AMENAGEMENT DE LA RUE DU MANOIR**

Monsieur RODON Daniel, Vice-Président, présente au Conseil Municipal l’avant-projet portant sur les travaux d’aménagement de voirie de la rue du Manoir et rappelle l’importance de cet axe, à savoir :

- Il s’agit d’une voie d’accès à la mairie, à la maison des associations, au centre de loisirs, aux deux écoles et au terrain de sports. La rue du Manoir est donc un générateur de déplacements dans la commune.
- La commission communale "Accessibilité des personnes à mobilité réduite" a également choisi un cheminement allant de la mairie à la rue Etienne Vervisch en passant par les écoles comme itinéraire à traiter pour les personnes à mobilité réduite.
- Concernant les écoles, un nombre important d’élèves et de parents cheminent entre l’école et la mairie mais aussi vers le centre de loisirs.
- Les impasses pourraient être refaites en même temps et particulièrement celle qui est proche de l’école élémentaire (problème de réseau d’eaux pluviales).

Il rappelle que ce projet avait été étudié, dans le passé, avec les services de l'État dans le cadre de la mission ATESAT. La réflexion tient compte également de la circulation de véhicules légers mais aussi des bus qui prennent en charge les élèves de l'école élémentaire, les enfants du centre de loisirs, les piétons et les cyclistes.

Monsieur RODON présente, de manière détaillée, l'avant-projet établi par le Cabinet LANDRY, maître d'œuvre, et étudié par la Commission Communale qui a mis en valeur un certain nombre d'observations. Le Conseil Municipal en prend acte et émet, à son tour, des remarques qui seront présentées au maître d'œuvre pour modification ou non, en fonction de la faisabilité du projet, à savoir :

- ❖ Prolonger la plate-forme, située rue de Démouville, dans la rue du Manoir pour permettre le ralentissement des véhicules,
- ❖ Créer une zone d'échanges des usagers de la route, à l'angle de la rue du Manoir et de la rue de Démouville,
- ❖ Vérifier la possibilité de modifier la partie de la rue du Manoir réglementée en voie à sens unique.
- ❖ Modifier la priorité de la rue du Manoir/rue du Clos des Prés,
- ❖ Créer des places de stationnement supplémentaires auprès du terrain de sport en modifiant la clôture de cet équipement.

Monsieur le Maire et Monsieur RODON informent que l'avant-projet revu en fonction des observations formulées sera présenté lors d'une prochaine séance en présence du maître d'œuvre pour validation en vue de lancer l'appel d'offres correspondant.

### **03 - DECISION D'OUVERTURE DU CENTRE DE LOISIRS AUX ENFANTS AGES DE 3 A 6 ANS A COMPTER DES VACANCES DU MOIS DE JUILLET 2016**

Le Conseil Municipal,

- ♦ Vu le compte rendu de la réunion de la Commission communale "Culture et Jeunesse" du 17 février 2016 rappelant le projet d'ouverture du Centre de Loisirs aux enfants de la tranche d'âge 3/6 ans, à compter du mois de juillet 2016, dans les locaux de l'école maternelle,
- ♦ Considérant que ce projet est en discussion depuis quelques années mais que cette offre de service n'a jamais été mise en place,
- ♦ Considérant la baisse des effectifs au Centre de Loisirs observée au cours des années précédentes,
- ♦ Considérant qu'il est nécessaire de créer une dynamique et une offre complète pour les parents,
- ♦ Considérant son engagement et sa volonté de développer la politique Enfance-Jeunesse,
- ♦ Après en avoir délibéré,
  - Décide, à l'unanimité,
    - ✓ D'ouvrir, à compter du mois de juillet 2016, le centre de loisirs aux enfants âgés de 3 à 6 ans,
    - ✓ De prévoir cette ouverture sous réserve d'un nombre d'inscriptions de 10 à 12 enfants au minimum,
    - ✓ D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la présente décision.

### **04 - REGIES DE RECETTES – ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE RESPONSABILITE CORRESPONDANTE**

Le Conseil Municipal,

- ♦ Vu la délibération n° 2010/03 du 11 janvier 2010 décidant d'accorder une indemnité de responsabilité aux régisseurs nommés des trois régies de recettes actuellement en place,
- ♦ Considérant que pour le bon fonctionnement des services, Monsieur le Maire, par délégation, procédera, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2016, à la suppression et la création d'une nouvelle régie de recettes unique pour l'encaissement des recettes suivantes :
  - Sommes perçues au titre des repas servis au restaurant scolaire de Cuverville,
  - Sommes perçues au titre des heures de présence des enfants à la garderie périscolaire de Cuverville,
- Décide, à l'unanimité, d'accorder à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016 aux régisseurs nommés, auprès de la régie de recettes unique du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire, une indemnité de responsabilité correspondante.

### **05 - COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE DU 31 MARS 2016**

Madame LARCHER Sylvie, Membre de la Commission Communale "Affaires Scolaires", présente le compte rendu du 31 mars dernier.

Le plan Vigipirate est toujours activé, un exercice d'évacuation inopiné sera organisé d'ici la fin de l'année scolaire. A ce jour, 134 élèves sont inscrits à l'école élémentaire et 65 élèves à l'école maternelle pour l'année scolaire prochaine. A noter qu'aucune mesure de carte scolaire n'a été décidée sur les écoles, ni fermeture, ni ouverture.

Elle rappelle les crédits de fonctionnement accordés par la Ville pour les fournitures et les déplacements scolaires, pour l'année civile, pour chacune des deux écoles, ainsi que ceux accordés par l'Association des Parents d'Elèves pour les projets de sorties scolaires.

Les nouveaux programmes de l'école élémentaire entrant en application à la rentrée 2016 montrent une utilisation plus importante de l'outil informatique.

Madame Laurence DUMONT, Députée du Calvados, a encouragé les deux écoles à s'abonner à l'artothèque afin de faire découvrir l'art contemporain aux enfants des écoles. Cet abonnement a été souscrit sur la réserve parlementaire de Madame la Députée.

Eco-école : une réunion est prévue en avril et fera état de l'avancement des projets de l'année.

Le spectacle de chant de l'école élémentaire aura lieu le mardi 31 mai et la fête des écoles se tiendra le 25 juin après-midi.

Les prochains travaux à réaliser aux écoles seront les suivants :

- Réfection des peintures du hall et de la salle informatique de l'école élémentaire,
- Réfection des peintures de la classe de la moyenne section à l'école maternelle.

Les questions suivantes ont été posées par les représentants des parents :

- Déjections canines entre les deux écoles : serait-il possible pour la Ville d'installer des distributeurs de sacs plastiques dans ce secteur notamment ? Est-il envisageable que le garde-champêtre verbalise les personnes qui salissent ainsi les trottoirs ?
- Paiement des repas du restaurant scolaire : Serait-il possible de mettre en place un paiement par internet ? Cela rendrait la démarche plus simple et éviterait que ne soient égarées des factures.

Pour terminer, Madame LARCHER fait part que les parents souhaitent que soient mieux identifiées les personnes qui interviennent dans l'école ponctuellement (stagiaires, remplaçants). Outre un affichage aux portes des classes, et/ou un mot dans les cahiers de liaison, les enseignants proposent d'utiliser aussi des badges indiquant le nom de ces personnes.

## **06 - COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DU SYNDICAT D'EAU DE DEMOUILLE-CUVERVILLE DU 29 MARS 2016**

Monsieur RODON Daniel, Président du Syndicat d'Eau de Démouville-Cuverville, présente le compte rendu du 29 mars dernier qui portait sur l'approbation du compte administratif 2015 et le vote du budget primitif 2016.

Il rappelle à cet effet que le prix de l'eau fixé par le Syndicat d'Eau n'a pas augmenté depuis l'année 2010.

## **07 - DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122.22 ET L2122.23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a accepté :

- Le 5 avril 2016, le devis n° 1603.EPI.084, présenté par le SDEC Énergie, pour les travaux de renouvellement du foyer n° 03-011 et verrine du foyer n° 02.004 situés Square de l'Eglise et rue du Manoir pour un coût de 448.55 €, déductions faites de la part du financement assurée par le SDEC Énergie.
- Ce jour le devis n° 1603.EPI.110, présenté par le SDEC Énergie, pour les travaux de renouvellement du support n° 08-025 rue des Laboureurs pour un coût de 583.06 €, déductions faites de la part du financement assurée par le SDEC Énergie.

## **08 - POUR INFORMATION**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

- Ils seront appelés, lors de sa prochaine séance, à émettre, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, un avis sur la demande d'autorisation présentée par la SARL Centrale Biogaz de Bellengreville pour l'exploitation d'une unité de méthanisation au lieu-dit "Les Valots" à Bellengreville. Monsieur RODON Daniel en sera le rapporteur.
- Comme cela a été évoqué dans les diverses instances de travail sur la communauté urbaine et en complément de l'étude du Cabinet KPMG, la Communauté d'agglomération Caen la mer a décidé de lancer un diagnostic de l'état des voiries à l'échelle de la future Communauté Urbaine. Les objectifs sont particulièrement les suivants :
  - Réaliser un relevé initial du réseau routier de la future communauté urbaine,
  - Disposer d'une image de l'état du réseau au moment du transfert,
  - Disposer d'une méthode de relevé visuel et de cotations basées sur les référentiels nationaux existants dans le domaine de relevé de l'état des voies,
  - Proposer une méthode d'estimation des coûts de renouvellement et des scénarios de programmation à 5 et 10 ans à partir des relevés des dégradations.

L'entreprise Vectra a été retenue pour conduire cette mission. Depuis le 11 avril et pour plusieurs semaines jusqu'au début de l'été 2016, une voiture ainsi siglée va parcourir l'intégralité des voiries. Viendra ensuite, de juillet à octobre, la phase d'analyse et de traitement des données. Cette phase de relevé ne prévoit pas de rencontre entre le prestataire et les communes.

- Suite à la signature avec l'État de notre Projet Éducatif Territorial (PEdT), la Commune a dernièrement été bénéficiaire, au titre du fonds de soutien au développement des activités périscolaires 2015/2016 de la somme de 9 600 €, soit 50 € par enfant pour 192 élèves, effectifs retenus au vu du "constat de rentrée dans les écoles publiques et privées du 1<sup>er</sup> degré" de la rentrée scolaire précédente.
- Au vu des informations obtenues le 12 avril dernier auprès du Site Internet de la Direction Générale des Collectivités Locales, le montant de la :
  - Dotation forfaitaire s'élèverait en 2016 à 445 314 € contre 475 036 € en 2015 et 503 476 € en 2014.
  - Dotation de solidarité rurale s'élèverait en 2016 à 28 849 € contre 27 996 € en 2015 et 26 119 € en 2014.
  - Dotation de péréquation s'élèverait en 2016 à 33 695 € contre 37 439 € en 2015 et 50 531 € en 2014.
- Le Conseil d'administration et les membres de l'association "A VUE DE TRUFFE", école de chiens-guides d'aveugles de Caen Normandie, sise 138 rue de l'Église 14200 Hérouville-Saint-Clair, nous remercie pour l'attribution de la subvention de 200 € au titre de l'année 2016.
- Un jeune homme, scolarisé au lycée "Paul Cornu" à Lisieux, effectuera un stage non rémunéré auprès des services administratifs du 25 avril 2016 au 20 mai 2016.
- Les prochaines cérémonies au Monument aux Morts sont fixées les dimanches 24 avril et 8 mai 2016 à 11 heures.
- La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au 9 mai 2016 à 18h30.

## 09 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LEPRINCE Hubert signale que de nombreux cuvervillais souhaiteraient une rubrique dans le journal "Ma Commune" portant sur les naissances, mariages et décès. Monsieur le Maire fait part qu'il ne lui est pas autorisé à communiquer ces informations détenues par notre service chargé de l'Etat Civil.

A la demande formulée par Monsieur THORAVAL Thierry, Monsieur le Maire et Monsieur RODON précisent qu'il appartient à la Ville de Démouville ou au Conseil Départemental d'effectuer la réfection de la bande de roulement sur la partie de la route située avant l'entrée ou la sortie de notre commune.

Monsieur THORAVAL Thierry avertit que l'état du miroir situé à proximité de l'impasse des Blés nécessite vraisemblablement son changement.

Madame LARCHER Sylvie fait remarquer l'absence à la salle des fêtes et de la culture d'une cafetière et d'un four à micro-ondes et pense qu'il serait utile de prévoir ces équipements.

Cuverville, le 26 avril 2016

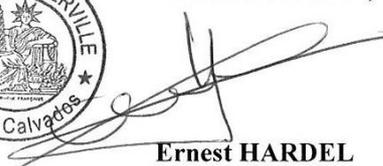
Le Secrétaire,



Éric POSÉ



Le Maire,  
Président de séance,



Ernest HARDEL